

## Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

### CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

#### MGEN : les raisons d'une démission

*L'Argus de l'assurance - 11/01/2020*

- L'Info : La démission surprise d'Isabelle Hébert, directrice générale du groupe Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) et directrice des services innovants du groupe Vyv, est intervenue mardi 7 janvier,
- Les Raisons : Tout d'abord des problèmes de qualité de service. La directrice aurait été mise en cause à propos de dysfonctionnements de MGEN Technologies. Ce GIE, qui gère en particulier le régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires de l'Education nationale. De plus, il lui aurait aussi été reproché de s'occuper davantage d'innovation que de gestion.
- L'Intérim : L'intérim serait assurée par Stéphane Dedeyan qui s'appuierait sur une équipe resserrée composée de trois dirigeants du groupes MGEN : Alexandrine de Vallois, directrice développement et marketing, Jérémy Sécher, directeur général adjoint santé, sanitaire et social, Stéphane Sznaty, directeur général adjoint (finances, risques ...).

#### Santé : Identités Mutuelle achète deux cabinets de courtage

*News Assurance Pro - 09/01/2020*

- L'Info : Identités Mutuelle a fait l'acquisition en 2019 de deux cabinets de courtage : Uniassur et Soli-caisse. Les deux cabinets adressent principalement une population d'anciens mineurs, qui est également la cible historique d'Identités Mutuelle.
- Le Contexte : Identités Mutuelle est issue de la fusion en 2010 entre la Mutuelle nationale du personnel de l'industrie, du commerce et des mines (Micom) et la Mutuelle nationale interprofessionnelle Laffitte (Mnil). Elle couvre 200.000 personnes et réalise 14% de son chiffre d'affaires (95,3 millions d'euros) en prévoyance, suite à l'absorption de l'institution de prévoyance Precom. Historiquement, elle s'adresse aux mineurs et aux centres d'enseignement catholique, mais depuis quelques années elle s'est ouverte à un public généraliste. L'Objectif : Grâce à ces acquisitions, Identités Mutuelle compte développer son activité de gestion pour compte de tiers.

#### Mutuelle de Poitiers Assurances rembourse à ses sociétaires une partie des cotisations

*La Tribune de l'assurance - 07/01/2020*

- L'Info : L'assureur mutualiste Mutuelle de Poitiers Assurances a décidé de redistribuer plus de 8 millions d'euros sous forme de ristourne à 450 000 sociétaires, soit environ 2 % de leurs cotisations 2019.

- L'Explication : Une redistribution permise par des résultats 2019 "globalement satisfaisants du fait notamment d'un bon comportement routier de ses assurés". Ce remboursement de cotisations sera individuellement adressé aux sociétaires au cours du premier trimestre 2020.

### Mutuelles : plusieurs nouvelles fusions officialisées... ainsi que des caducités d'agrément

*L'Argus de l'assurance - 07/01/2020*

- Les Fusions : Deux nouvelles fusions-absorptions ont été officialisées en toute fin d'année 2019 : la Mutuelle des services publics est intégrée au sein de la Mutuelle Familiale, tandis qu'Unimutuelles (originellement dénommée Les Mutuelles du Pays) est intégrée au sein de la Mutuelle du bâtiment et des travaux publics de Normandie (dite ASPBTP).
- Les agréments caducs : La Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) – substituée au sein du groupe Macif – et Chorum (groupe Vyv).
- Le Bilan : En tout et pour tout, si la liste des mutuelles et unions de mutuelles de livre II est encore composée de 382 unités désormais, 85 d'entre elles ont vu leurs agréments devenir caducs. Seulement 188 mutuelles de cette liste sont par ailleurs soumises à Solvabilité II.

### La Maif fusionne avec une autre mutuelle d'assurance

*L'Argus de l'assurance - 06/01/2020*

- L'Info : Sur une décision du 21 novembre 2019 publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2019, la Maif a officiellement absorbée l'Union solidariste universitaire (USU) à son périmètre.
- L'Histoire : Créée en 1909, l'union solidariste universitaire (USU) est un partenaire de longue date de la mutuelle d'assurance, puisque l'essentiel de son activité se résume à un contrat : l'offre des métiers de l'éducation (OME) en coassurance à 50% avec la Maif, mise en place en 2008. Cette offre inclut des garanties de protection juridique, une assurance responsabilité civile, une garantie protection corporelle professionnelle et de l'assistance.
- Les Chiffres : L'USU réalisait un chiffre d'affaires d'un peu plus de 5 M€ en 2018, pour un résultat déficitaire de près de 3 M€ (contre seulement 382 000 € de déficit en 2017), dégradation due à des éléments exceptionnels. Elle compte près de 500 000 sociétaires et fait partie de l'Association des assureurs mutualistes (AAM).

### April : CVC désormais seul maître à bord

*News Assurances Pro - 06/01/2020*

- L'Info : Dans un communiqué le groupe April annonce la reprise de la participation de Persée Participations par Andromeda Investissements, détenu par CVC.
- La conséquence : Andromeda Investissements détient désormais 99,01% du capital du courtier et 98,71% des droits de vote.

### Courtage : April recrute deux cadres chez Verlingue

*News Assurances Pro - 06/01/2020*

- L'Info : April vient de nommer Véronique Chabanis comme nouvelle DRH groupe. Précédemment elle a été DRH de Verlingue ainsi que de Gras Savoye. Par ailleurs

Christian Belval est nommé comme directeur du développement commercial. Il était précédemment directeur des spécialités depuis 2017 chez Verlingue.

- Le Contexte : Quelques mois seulement après son arrivée à la tête d'April, Eric Maumy continue de structurer ses équipes.

## SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

### Hospitalisation : Vers une hausse du ticket modérateur de certains actes en mars

*News Assurances Pro - 10/01/2020*

- L'Info : Le projet de décret prévoit une augmentation des fourchettes du ticket modérateur de 15-25% à 30-40% pour les prestations hospitalières sans hospitalisation (forfaits urgences, environnement, petit matériel...) et des actes et consultations externes en lien avec ces prestations. Par ailleurs, les honoraires de dispensation des pharmaciens qui affichent actuellement un ticket modérateur entre 30 à 40% passeraient à 35-45%.
- Le Contexte : Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a déclaré que "cette hausse s'aligne sur d'autres tickets modérateurs qui existaient déjà à l'hôpital et à priori il sera pris en charge par les mutuelles".
- Les Réactions : La Mutualité Française, estime l'impact économique de cette mesure pour les organismes complémentaires à 120 millions d'euros par an, en année pleine. L'Unocam a rendu un avis défavorable sur ce projet de décret en Conseil d'État.

### Insurtech : un comparateur d'offres de santé des TNS voit le jour

*L'Argus de l'assurance - 07/01/2020*

- L'Idée : La start-up SO-Soft a conçu un outil à destination des courtiers, agents généraux, conseillers en gestion de patrimoine qui compare en une seule saisie et tarifie plus d'une centaine d'offres santé TNS en 5 mn.
- L'Eco-système : So-Soft a déjà convaincu une vingtaine d'acteurs du marché d'être référencés dans l'application dont April, Alptis, Solly Azar, Entoria, Apivia (Macif), Generali, Henner ou Gan Eurocourtage et près de 200 intermédiaires ont rejoint la plateforme trois mois après son lancement.
- Le Modèle : Aucune compagnie ne paie un droit pour être présente dans l'application. Le modèle économique repose sur une logique d'abonnements mensuels à quatre niveaux selon le nombre d'études réalisées par an, souscrits par les intermédiaires.

### Complémentaire santé : une année 2019 toujours dynamique

*L'Argus de l'assurance - 06/01/2020*

- L'Info : Après plusieurs années atones, le marché de l'assurance complémentaire santé connaît un développement plus soutenu que d'ordinaire sur l'année 2019.
- Les Chiffres : Les indicateurs trimestriels communiqués par le Fonds de la complémentaire santé solidaire (ex-Fonds CMU) confirment l'embellie observée depuis le début de l'année : l'assiette de la TSA (taxe de solidarité additionnelle), indicateur de référence du marché, progresse en effet de 3,3% sur les neuf premiers mois de l'année 2019 (+3,5% sans prendre en compte une évolution comptable de ladite assiette sur le quatrième trimestre 2018, à hauteur de 62 millions d'euros).

- Les Raisons de cette hausse soutenue : Les dépenses des assureurs complémentaires santé et le caractère particulièrement atone de l'exercice 2018.

### Complémentaire santé solidaire : un dernier texte publié

*L'Argus de l'assurance - 06/01/2020*

- L'Info : Le remplacement de l'aide à la complémentaire santé (ACS) par la complémentaire solidaire (CSS), qui est entrée en vigueur au 1er novembre dernier, est bouclé avec la publication au Journal Officiel, le 27 décembre 2019, d'un arrêté fixant les montants maximaux des contrats de sortie ACS.
- Le Texte : Les tarifs maximaux des contrats proposés aux personnes dont le droit à la protection complémentaire au titre de la CSS arrive à échéance, ne pourront dépasser 16 euros par mois pour les assurés âgés de 29 ans et moins et 60 € pour ceux âgés de 70 ans et plus. Trois autres tarifs maximaux et tranches d'âge sont prévus par le texte réglementaire, qui fixe aussi 5 paliers pour les bénéficiaires du régime local d'Alsace-Moselle.
- Les Réactions : Dans son avis sur le projet d'arrêté, l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (Unocam) déplorait le fait qu'avec ces niveaux de tarifs, les organismes complémentaires « seront dans l'obligation de proposer aux bénéficiaires des contrats avec des niveaux de garantie limités au strict minimum ».

## POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

### 5,4 millions de patients sans médecin traitant

*Les Echos - 10/01/2020*

- L'Info : Quelque 5,4 millions de patients ne disposaient pas de médecin traitant en 2019, malgré une recherche active pour plus de la moitié d'entre eux.
- Les Causes : Pour Nicolas Revel, directeur général de l'Assurance-maladie : « Parmi eux, une part de patients plutôt jeunes et bien portants n'ont pas cherché à en trouver un », mais « plus de la moitié de nos concitoyens sans médecin traitant sont en recherche réelle d'un praticien attiré, faute souvent d'avoir pu en retrouver un au moment du départ à la retraite de leur généraliste ».

### L'assurance-maladie va poursuivre en justice un site commercialisant des arrêts de travail

*Les Echos - 07/01/2020*

- L'Info : Un service en ligne baptisé [www.arretmaladie.fr](http://www.arretmaladie.fr) se lance en France, et propose « des arrêts de travail de courte durée (3 jours max) disponibles en ligne » à tous les internautes qui en feront la demande.
- Le Contexte : Le client pense pouvoir bénéficier de la prise en charge d'une téléconsultation, ce qui n'est pas le cas. De plus, on explique à l'assuré que l'arrêt va être remboursé par la Sécurité sociale. Or les 3 jours correspondent au délai de carence pendant lequel l'assurance-maladie ne paie rien. En revanche, si le travailleur bénéficie d'une bonne couverture par une institution de prévoyance, il est tout de même pris en charge.
- Les Réactions : Nicolas Revel, le patron de l'assurance-maladie, s'en indigne et a indiqué aux « Echos » qu'il s'apprête à mener une action devant le Tribunal de grande

instance de Paris. L'Ordre des médecins devrait lui aussi poursuivre cette entreprise créée par un avocat en Allemagne, où l'initiative semble faire moins de remous.